

Municipalité d'Authier-Nord
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Authier-Nord, tenue le 23 mai 2023, à 16h30, au 418-B, rue Principale.

Sous la présidence du maire Fernand Major, sont présents à cette séance, les conseillères et les conseillers suivants : mesdames Noëlla Dubé, Marie-Ève Larouche, Michelle D'Amours et, messieurs Gilles Dubé, Bruno Dubé et Luc Raby.

Assistent également à la séance, Mesdames Élise Gagnon, directrice générale et greffière trésorière, agissant comme secrétaire d'assemblée, et Carolle Bédard, greffière-adjointe et inspectrice municipale.

L'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire a été notifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

1- Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Administration générale.
 - 2.1 Rénovation du sous-sol et du bureau municipal.
3. Aménagement, Urbanisme et Développement.
 - 3.1 Nomination d'un citoyen pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme.
 - 3.2 Demande d'avis de conformité de monsieur Raphaël Sylvestre.
4. Loisirs et Culture.
 - 4.1 Projet PS-013 « Stationnement de roulotte – Phase 2 ».
 - 4.2 Projet CR-033 « L'Héritage communautaire ».
5. Loisirs et Culture.
 - 5.1 Demandes du comité du 100^e anniversaire.
 - 5.2 Demandes du comité des Loisirs et des Sports.
6. Période de questions.
7. Clôture de la séance.

Compte tenu que tous les conseillers sont présents à cette séance extraordinaire, la directrice générale greffière-trésorière, demande de décaler les points à partir du point 6 et ce, afin d'insérer au point 6, le sujet « Démission ». Les conseillers sont tous d'accord.

L'ordre du jour est donc comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Administration générale.
 - 2.1 Rénovation du sous-sol et du bureau municipal.
3. Aménagement, Urbanisme et Développement.
 - 3.1 Nomination d'un citoyen pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme.
 - 3.2 Demande d'avis de conformité de monsieur Raphaël Sylvestre.
4. Loisirs et Culture.
 - 4.1 Projet PS-013 « Stationnement de roulotte – Phase 2 ».
 - 4.2 Projet CR-033 « L'Héritage communautaire ».
5. Loisirs et Culture.
 - 5.1 Demandes du comité du 100^e anniversaire.
 - 5.2 Demandes du comité des Loisirs et des Sports.
6. Démission.
7. Périodes de questions.
8. Clôture de la séance.

2023-05-01EX

Il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Noëlla Dubé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté à la suite du changement des points 6 à 8.

Adopté à l'unanimité.

2- Administration générale.

2.1 Rénovation du sous-sol et du bureau municipal.

Des soumissions ont été reçues se rapportant aux rénovations à exécuter dans le sous-sol du bureau municipal. Les travaux pourraient débuter en août. Vérification

nécessaire à faire pour les subventions possibles auxquelles la municipalité a droit pour ce type de rénovation.

3-Aménagement, Urbanisme et Développement.

2023-05-02EX

3.1 Nomination d'un citoyen pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Gilles Dubé, appuyé par Michelle D'Amours de déléguer monsieur Jocelyn Lacasse comme citoyen représentant la municipalité sur le comité consultatif d'urbanisme. (CCU).

Adopté à l'unanimité

3.2 Demande d'avis de conformité de monsieur Raphaël Sylvestre.

ATTENDU QUE monsieur Raphaël Sylvestre a fait une demande à la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) quant à l'enregistrement de sa résidence comme hébergement touristique ;

ATTENDU QU' une section de cette demande doit être remplie par l'autorité compétente ou l'établissement est exploité ;

ATTENDU QUE l'inspectrice municipale a procédé aux vérifications nécessaires afin de s'assurer que cette demande ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme de la municipalité ;

ATTENDU QUE l'inspectrice municipale confirme aux élus que la municipalité n'a, à ce jour, aucun règlement à cet effet.

2023-05-03EX

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Luc Raby, appuyé par Marie-Ève Larouche et résolu d'accepter la demande d'avis de conformité de monsieur Raphaël Sylvestre d'enregistrer sa résidence comme hébergement touristique.

Adopté à l'unanimité

4- Loisirs et Culture.

4.1 Projet PS-013. Stationnement de roulottes – Phase 2.

ATTENDU QUE selon l'entente convenue avec la MRC d'Abitibi-Ouest, le projet CR-013 intitulé « Stationnement de roulottes (Phase 2) » devait se terminer en premier lieu, le 21 avril 2022 ;

ATTENDU les difficultés rencontrées se rapportant à trouver un technicien en environnement avant la date de la fin du projet ont contribué à faire une demande de prolongement à la MRC d'Abitibi-Ouest ;

ATTENDU QU' une demande de prolongement a été accordée en date du 3 mai 2022 jusqu'au 30 juin 2023, par la MRC d'Abitibi-Ouest ;

ATTENDU QU' aucun versement n'a été reçu à ce jour de la part de la MRC d'Abitibi-Ouest concernant ce projet ;

ATTENDU QU' il est nécessaire de procéder à une deuxième demande de prolongement car le projet ne pourra être terminé à la date de la fin d'entente prévue du 30 juin 2023.

2023-05-04EX

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Michelle D'Amours et résolu de procéder à une demande de prolongement jusqu'au 30 septembre 2024 à la MRC d'Abitibi-Ouest concernant le projet PS-013 « Stationnement de roulottes – (Phase 2).

Adopté à l'unanimité

4.2 Projet PS-033. L'Héritage communautaire.

ATTENDU QUE selon l'entente convenue avec la MRC d'Abitibi-Ouest, le projet PS-033 intitulé « L'Héritage communautaire » se terminait le 19 avril 2023 ;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a fait parvenir un premier versement de 10 800\$ en date du 26 mai 2022 ;

ATTENDU QUE certaines problématiques ont été soulevées par les conseillers se rapportant à ce projet ;

ATTENTU QU' aucun achat a été fait à ce jour pour ce projet.

2023-05-05EX

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Gilles Dubé, appuyé par Bruno Dubé et résolu d'informer la MRC d'Abitibi-Ouest que la municipalité ne réalisera pas le projet PS-033 intitulé « L'Héritage communautaire », et qu'elle remboursera le montant du premier versement de 10,800\$ relatif à ce projet.

Adopté à l'unanimité

5- Loisirs et Culture.

5.1 Demandes du comité du 100^e d'Authier-Nord.

5.1.1 Utilisation de la salle multiservice.

Le maire communique aux élus et à la population sur place, les demandes se rapportant à l'utilisation de la salle multiservice. Le comité du 100^e d'Authier-Nord désire se prévaloir de la salle multiservice les 23, 24 et 25 juin prochain à l'occasion des festivités du 100^e de la municipalité, pour les utilisations suivantes :

- ✓ Ateliers, expositions et kiosques divers ;
- ✓ Vente d'objets promotionnels du 100^e d'Authier-Nord ;
- ✓ Héberger les musiciens qui seront en spectacle le 24 juin et qui résident à Rouyn-Noranda.

2023-05-06EX

Il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Luc Raby et résolu que la salle soit occupée par des exposants divers. Pour ce qui est de l'hébergement des musiciens, il est nécessaire de vérifier d'abord :

- ✓ S'il est permis de permettre un hébergement de ce genre dans une salle appartenant à la municipalité ;
- ✓ Si les assurances couvrent ce genre d'hébergement.

Si l'un ou l'autre n'est possible, aucun hébergement n'est accepté.

Adopté à l'unanimité

5.1.2 Salle de conditionnement.

ATTENDU QU' il est demandé que la salle de conditionnement soit fermée durant les festivités du 100^e d'Authier-Nord, permettant ainsi aux musiciens de prendre une douche s'ils le désirent.

2023-05-07EX

Il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Michelle D'Amours et résolu de fermer la salle de conditionnement pour les festivités du 100^e. Prendre en considération la résolution précédente pour ce qui est des musiciens. Aviser les utilisateurs de la salle de conditionnement à ce sujet.

Adopté à l'unanimité

5.1.3 Prêt de la pompe à feu ainsi que des tuyaux.

ATTENDU QU' un feu de joie ainsi que des feux d'artifice sont au programme durant les festivités du 100^e anniversaire, par le comité des Loisirs et des Sports et ce, si la température est clémente ;

ATTENDU la nécessité d'avoir en sa possession une pompe à feu et les tuyaux nécessaires au fonctionnement de cette pompe advenant un danger ;

ATTENDU QU' une demande est faite auprès de la municipalité quant au prêt de leur pompe à feu ainsi que des tuyaux nécessaires pour un feu.

2023-05-08EX

Il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Gilles Dubé et résolu de fournir au comité du 100^e d'Authier-Nord, (au comité des Loisirs et des Sports), la pompe à feu et les tuyaux de la municipalité pour les festivités entourant le 100^e d'Authier-Nord de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

5.1.4 Fermeture partielle de l'Avenue Poirier le 24 juin 2023.

ATTENDU QUE pour plus de sécurité, il est préférable de fermer l'avenue Poirier le 24 juin, de 9h00 à 17h00, afin de permettre un meilleur accès aux autobus dans la cour des conductrices d'autobus.

ATTENDU QUE des barrières seront installées pour bloquer l'avenue.

2023-05-09EX

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michelle D'Amours, appuyée par Marie-Ève Larouche et résolu de fermer sécuritairement l'avenue Poirier le 24 juin, de 9h00 à 17h00.

Adopté à l'unanimité

5.1.5 Terrains disponibles de la municipalité pour les VR

CONSIDÉRANT les demandes faites au comité du 100e d'Authier-Nord concernant le droit de stationner les VR dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la cour de l'école du Pavillon Bellefeuille ainsi que certains terrains de la municipalité sont une solution ;

CONSIDÉRANT QUE le choix des terrains de la municipalité seront déterminés par les membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre scolaire du Lac Abitibi et ni la municipalité n'offrent les services d'eau et d'électricité pour les campeurs ;

CONSIDÉRANT QUE des vérifications sont nécessaires auprès des assurances à cet effet.

2023-05-10EX

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Marie-Ève Larouche et résolu de permettre l'accès aux visiteurs en VR dans la municipalité en leur proposant des terrains pour les festivités entourant le 100e d'Authier-Nord et ce, une fois les vérifications nécessaires et obligatoires terminées.

Adopté à l'unanimité

5.2 Demandes du comité des Loisirs et des Sports.

5.2.1 Utilisation de l'entrepôt.

ATTENDU QUE l'entrepôt peut servir comme point de ralliement pour tous les bénévoles qui seront sur place lors de la fin de semaine des festivités, afin de se rencontrer et de manger.

2023-05-11EX

Il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Gilles Dubé et résolu de permettre l'accès à l'entrepôt, au 444, rue Principale, aux bénévoles du comité du 100e d'Authier-Nord.

Adopté à l'unanimité

5.2.1.1 Prêt de chaises.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède dans l'entrepôt (salle ronde), des chaises qui ne servent pas présentement, ainsi que dans la salle multiservice ;

CONSIDÉRANT QUE des chaises seront laissées dans les deux bâtiments pour les bénévoles ainsi que pour les personnes qui ont des kiosques ;

CONSIDÉRANT QUE la messe du 100^e d'Authier-Nord se tient à l'école, des chaises seront nécessaires pour cette célébration.

2023-05-12EX

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michelle D'Amours, appuyée par Bruno Dubé et résolu de fournir à la Fabrique et au comité du 100^e d'Authier-Nord les chaises nécessaires pour la célébration de la messe ainsi que pour les personnes qui seront dans les kiosques.

Adopté à l'unanimité

5.2.2 Patinoire

ATTENDU QUE le comité des Loisirs et des Sports considèrent que la patinoire est plutôt dangereuse, en état de détérioration ;

ATTENDU QUE ce sont les membres du comité des Loisirs et des Sports de l'époque qui l'ont fabriquée, mais que la patinoire appartient à la municipalité et elle est sur le terrain de celle-ci.

2023-05-13EX

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Michelle D'Amours et résolu d'autoriser le démantèlement de la patinoire.

Adopté à l'unanimité

5.2.3 Feu de la St-Jean et feux d'artifice.

CONSIDÉRANT QU' à la suite de la demande formulée par le comité du 100^e d'Authier-Nord au point 5.1.3 et qui concernait le comité des Loisirs et des Sports, les membres de ce comité demandent l'autorisation pour :

- Allumer un feu symbolique, avec une dimension raisonnable, le 23 juin 2023 ;
- Allumer des feux d'artifices le 24 juin 2023.

CONSIDÉRANT QUE le bon endroit pour procéder à ces feux devra être déterminé ;

CONSIDÉRANT QU' il faut s'assurer auprès de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) avant de procéder aux feux, s'il n'y a pas de contre-indication lors de ces deux journées.

2023-05-14EX

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Raby, appuyé par Gilles Dubé et résolu d'autoriser le comité des Loisirs et des Sports à procéder aux deux feux prévus les 23 juin 2023 et 24 juin 2023 et ce, si la SOPFEU le permet.

Adopté à l'unanimité

6-Démission.

Comme mentionné lors de la séance de travail du conseil municipal du mardi 16 mai dernier, dans laquelle la directrice a communiqué aux conseillers son départ de son poste de directrice générale, greffière trésorière. Madame Élise Gagnon fait donc la lecture de sa lettre de démission.

Madame Carolle Bédard a quant à elle, fait part de sa démission au maire le jeudi, 18 mai dernier. Madame Bédard fait également la lecture de sa lettre de démission au poste de greffière-adjointe et inspectrice municipale.

CONSIDÉRANT QUE les deux employées quittent leurs fonctions le 31 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE certains conseillers déplorent le fait que le maire ne les ait pas avisés immédiatement à la suite de l'annonce du départ de madame Bédard, que la municipalité est en état d'urgence en ayant plus de personnel dans le bureau et que c'était primordial d'être informé de cette grave situation ;

CONSIDÉRANT QUE le maire mentionne qu'il s'est informé auprès de la MRC et des ministères des Affaires Municipales à ce sujet et on l'avait informé qu'il ne pouvait rien faire compte tenu qu'il n'avait entre ses mains les deux lettres de démission, officialisant ainsi ces démissions ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ainsi que le public présent ont entendu les quelques raisons quand même importantes du départ des deux employées de bureau et ce, lors de la lecture des deux lettres de démission ainsi que la discussion qui s'en est suivie entre certains conseillers et les deux principales intéressées ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'années d'expérience de ces deux employées sont à considérer, ont fait part certains conseillers ;

CONSIDÉRANT QUE certains conseillers proposent aux deux employées d'aller voir un médecin pour du repos, de reconsidérer leur démission et être ainsi remplacées que temporairement ;

CONSIDÉRANT QUE le maire fait part qu'il a convoqué les élus juste avant cette rencontre extraordinaire et a fait part de la démission de madame Bédard à cette rencontre ;

CONSIDÉRANT QUE le maire mentionne qu'il est très occupé par plusieurs rencontres dans la semaine ;

CONSIDÉRANT QUE certains conseillers refusent les démissions des deux employées et désirent éventuellement procéder à une rencontre entre conseillers et les deux dames afin de trouver une solution afin qu'elles reviennent au travail ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice mentionne dans sa lettre qu'elle désire que le maire ne se présente pas au bureau quand les deux employées travaillent, soit durant les heures de bureau ;

CONSIDÉRANT QUE le maire précise qu'il ne se présentera pas au bureau, respectant ainsi la demande.

2023-05-15EX

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Dubé, appuyé par Bruno Dubé et résolu :

- Que le conseil municipal n'accepte pas les démissions de mesdames Élise Gagnon, directrice générale, greffière-trésorière et de Carolle Bédard, greffière-adjointe et inspectrice municipale ;
- Que les deux employées se rendent chez le médecin afin d'obtenir un congé maladie ;
- De respecter leur demande.

Adopté à l'unanimité

7-Période de questions.

Des questions, des commentaires et des représentations sont adressées aux membres du conseil et plus spécialement au maire concernant :

- Retour sur les feux de joie et d'artifice ;
- Le projet l'Héritage communautaire ;
- Une citoyenne fait part qu'elle a eu une demande d'information entourant un montant émis par le comité des Loisirs et des Sports pour l'achat d'équipements pour la salle de conditionnement. Elle ne sait pas d'où vient la demande et se pose la question à savoir quel est le plaisir à avoir ces informations quand pourtant, le comité des Loisirs et des Sports actuel ont tous les papiers dont il y trouverait la réponse. La citoyenne fait part qu'elle trouve bien désolant que les demandes se fassent par tout un chacun sans aller voir les personnes concernées directement ;
- Discussion très active entourant une demande d'accès aux documents concernant le projet des salles et du garage qui fut envoyée à tous les conseillers pour la séance du 7 juin prochain. Le délai est de 20 jours pour remettre les documents demandés avec possibilité de 10 jours d'extension compte tenu de l'ampleur de la demande. Est-ce possible de divulguer le nom de la personne qui fait la demande ? ;
- Un citoyen demande des informations entourant le fonctionnement du comité du 100^e d'Authier-Nord ;
- Les bacs de jardin. Le maire mentionne que ce n'est pas une priorité cette année, le manque de disponibilité également. Il désire se concentrer sur les festivités qui arrivent à grands pas.

8-Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Bruno Dubé propose la levée de la séance, il est 18h20.

Adopté à l'unanimité

Fernand Major, Maire

Élise Gagnon, Dir. Gén. Greffière-trésorière